

1. *Débitrice:* **Gtec SA**, Clos Donroux 1, 1890 **Monthey**
2. *Durée du sursis concordataire:* 6 mois jusqu'au 31.10.2003
3. *Commissaire:* Claude Tornay c/o NOFIDA Nouvelle Fiduciaire SA, rue du Rhône 5, case postale 759, 1920 Martigny
4. *Remarques:* Echéance pour la remise des créances: Les créanciers et toutes les personnes qui ont des revendications à formuler sont invités à produire leurs créances et revendications, valeur au 30 avril 2003, auprès du commissaire au sursis dans les 20 jours à compter de la présente publication dans la FOSC, sous peine d'être exclus des délibérations relatives au concordat.
Le sursis concordataire a été accordé à la société Gtec SA par le Tribunal de Monthey par une décision rendue le 30 avril 2003.
Les débiteurs ou toutes autres personnes qui détiennent des biens de la débitrice, à quelque titre que ce soit, s'annonceront dans le délai imparti pour les productions.
La société débitrice compte proposer à ses créanciers un concordat dividende.
Assemblée des créanciers: la date et le lieu de l'assemblée des créanciers fera objet d'une prochaine publication.
Claude Tornay, c/o NOFIDA Nouvelle Fiduciaire SA
1020 Mattigny
(00978668)